

## MÉLANGES.

NOMINATION PAR PHILIPPE II DE PIERRE COLINS, COMME BAILLI DES BOIS D'ENGHIEN. — On trouve aux archives départementales du Nord, à Lille, la commission, délivrée le 6 avril 1595 par le roi Philippe II, à Pierre Colins, de bailli des bois de la terre d'Enghien. Voici un extrait de cet acte qui est transcrit au 9<sup>e</sup> registre des commissions, f<sup>o</sup> ij<sup>e</sup> iij (fonds de la Chambre des comptes, anc. C 94.)

« PHILIPPE, etc.

« Comme, à cause de la présente guerre de France, tous et quelconques les biens, terres, sries appartenans aux Franchois nous soient deuoluz par droict de guerre et de confiscation et mesmes les bois et foretz de la terre d'Enghien, à cause que le prince de Béarn, sr dudit Enghien, tient parti à nous contraire et par tant nous appartient de disposer des estatiz et offices de ladite terre et srie à n<sup>re</sup> bon plaisir. Scauoir faisons que, ce que dessus considéré et pour le bon rapport que fait nous at esté de *Pierre Colins*, licentié ès droictz, et de ses sens, ydoineté et souffissance, nous confians à plain de ses léauté, preudhommie et bonne diligence, eu sur ce l'aduis de noz améz et féaulx les chief, trésorier général et commis de noz demaines et finances, auons icelluy *Pierre Colins*, par la délibération de n<sup>re</sup> très chier et très amé cousin le comte de Fuyntes, etc., commis, ordonné et estably, commectons, ordonnons et établissons par ces présentes en l'estat et office de bailliy des bois et forretz de lad<sup>e</sup> srie d'Enghien, leurs apparten<sup>e</sup> et deppendances. Lequel il a tenu et deseruy en vertu de l<sup>res</sup> de commission dudit prince de Bearn.... et ce par prouition..... »

Colins fit serment en la Chambre des comptes à Lille, le 31 août suivant.

(Communication de M. FÉLIX BRASSART.)